

AVIS PUBLIC

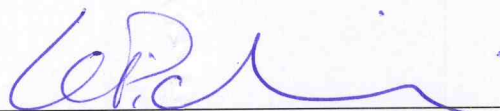
EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2018 - RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 octobre 2018.



Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière